

LE PERMIS DE DEMOLIR

Le permis de démolir s'applique sur la commune dans :

- les zones de protection d'un monument historique classé ou d'un site inscrit ou classé. L'allée couverte de Four-en-Feins au lieu-dit «les Grands Hauts» est classé Monument Historique par arrêté préfectoral du 23.09.1965
- la zone UC du PLU approuvé